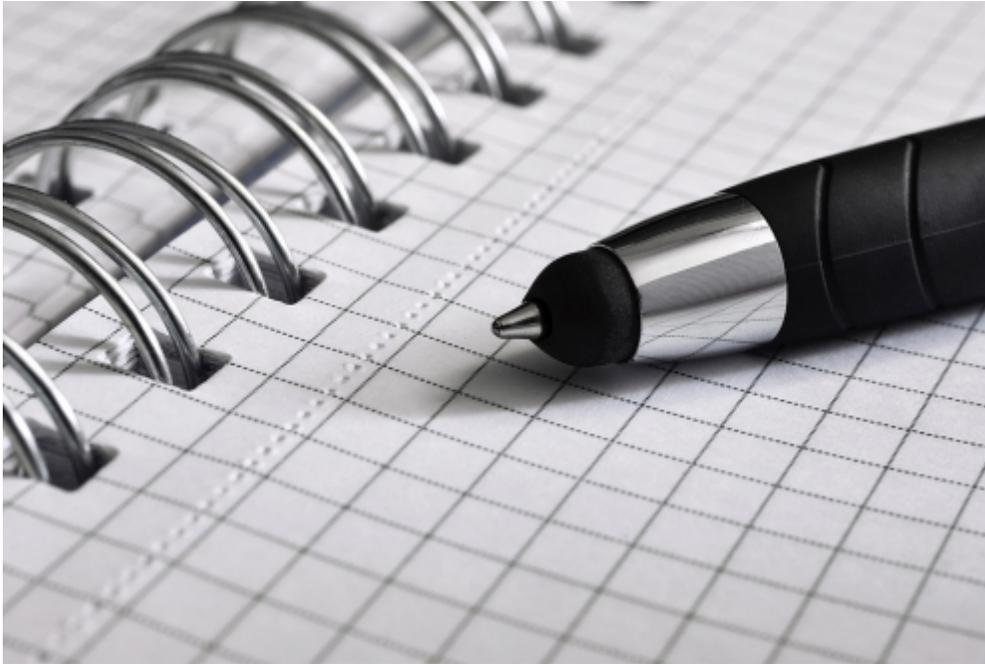


Permanence des élus

Les élus vous proposent de venir à leur rencontre lors de permanences en mairie.



Ces permanences seront programmées comme suit:

- Mercredi : entre 14h00 et 16h00, une semaine sur deux
- Samedi : entre 10h00 et 12h00, une semaine sur deux

Aussi, la semaine où se tiendra la permanence du mercredi, celle du samedi n'aura pas lieu et réciproquement.

Un élu sera présent en mairie pour écouter les demandes et doléances. Ces permanences ne seront cependant pas thématiques. Par ailleurs, concernant l'urbanisme, il faudra nécessairement prendre rendez-vous avec l'élue du secteur.